

Transformations tiers-lieux



La protection des données

RGPD et mise en conformité

Objectifs pédagogiques

- Intégrer les enjeux du RGPD
- Caractériser les données à caractère personnel
- Énumérer et détailler les nouvelles obligations légales liées à la protection des données
- Identifier les changements à opérer dans votre pratique professionnelle pour être en conformité avec le RGPD
- Mettre en œuvre les actions adaptées à ces changements

Prérequis

- Connaissances de base en l'informatique
- Maîtriser l'usage des fichiers et dossiers

Évaluation

Les acquis seront évalués en amont de la formation par le biais d'un test de positionnement, ainsi que de façon formative tout au long de la formation, de sorte à adapter les objectifs pédagogiques et le contenu en fonction des attentes et de la progression des participants. L'élaboration du plan d'actions le dernier jour fera l'objet d'une évaluation sommative des acquis de la formation.

Public

Petites entreprises, professions libérales, artisans, salariés, demandeurs d'emploi.

Pour les professionnels du para-médical, médical et du médico-social, la formation pourra être adaptée sur demande.



21 h / 6 demi-journées



800€



À DISTANCE (visio)



Prochaine session :

6 demi-journées :

-le 19 mai de 13h30 à 17h

-les 1er et 2 juin de 13h30 à 17h

-le 9 juin de 13h30 à 17h

-les 13 et 14 juin de 13h30 à 17h



14h - 17h30



La Coopérative Tiers-lieux
transformations@tierslieux.net
0658991406

Transformations tiers-lieux



La protection des données

RGPD et mise en conformité

Contenus

Module 1

Les connaissances fondamentales : définitions, objectifs du RGPD, obligations des professionnels, outils de conformité, sanction

Module 2

Appropriation des outils : le registre de traitement, les durées de conservation, les clauses d'information, la sous-traitance

Module 3

Les pratiques gagnantes : les bons réflexes pour protéger les données personnelles, le guide de la prospection commerciale, la sécurité des données

Module 4

Évaluation de la formation : élaboration d'un plan d'actions qui sera le fil conducteur de cette formation.

Celui-ci sera mis en œuvre par l'apprenant au début de la formation et permettra un questionnement et un ajustement des connaissances individuels tout au long de la formation.

Il fera l'objet d'un état des lieux des connaissances à la fin de la formation ainsi que d'une projection de l'apprenant sur la mise en œuvre de la protection des données dans sa pratique professionnelle.

Formateurs

Virginie Giraud



Juriste spécialisée dans les droits des personnes, elle forme et conseille de nombreux professionnels depuis 15 ans.

Dans le prolongement de cette spécialisation, son expertise s'est orientée vers la protection des données personnelles grâce à l'obtention d'un certificat de délégué à la protection des données suivi auprès du CNAM de Paris. Elle accompagne désormais les structures à leur mise en conformité au RGPD.